

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

JOANNÈS CHETAÏL

L'activité notariale à Chambéry au XVIIIe siècle (principalement en 1749)

Journal de la société statistique de Paris, tome 124, n° 1 (1983), p. 53-59

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1983__124_1_53_0

© Société de statistique de Paris, 1983, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

ARTICLES

L'ACTIVITÉ NOTARIALE À CHAMBÉRY AU XVIII^e SIÈCLE (principalement en 1749) (1)

Jean-Paul POISSON et Joannès CHETAIL

Les auteurs, en vue d'une comparaison avec les enquêtes plus détaillées publiées par eux sur les années 1698 et 1789, étudient les 2 738 actes dressés par 95 notaires en 1749 insinués au tabellion de Chambéry; ils les classent par catégories (actes de crédit : 45,55 %; autres actes économiques : 23,73 %; actes familiaux : 18,41 %; ancien droit : 3,52 %), comparent l'activité des divers notaires, examinent les variations saisonnières (profonde diminution en automne, apparemment en liaison avec les vendanges) et l'évolution au cours du XVIII^e siècle; ils tirent de ce travail des propositions d'études nouvelles.

In view of a comparison with more detailed surveys published by them about the years 1698 and 1789, the authors study the 2 738 deeds drawn up by 95 notaries in 1749, inserted in the tabellion of Chambéry; they classify them by categories (credit deeds: 45,55 % other economic deeds; 23,73 %, family deeds: 18,41 %, ancient law: 3,52 %), compare the activity of different notaries, study the personal variations (a sharp decrease in autumn, apparently related to the vintage) and the evolution throughout the XVIIIth century; they deduce from this work proposals for new studies.

Nous avons antérieurement étudié l'activité socio-économique à Chambéry en 1698 et 1789 au moyen de l'analyse de tous les actes insinués par les notaires chambériens au Tabellion de cette ville pour lesdites années (2). Nous nous proposons, en vue dans un premier temps d'une comparaison de

Journal de la Société de statistique de Paris, tome 124, n° 1, 1983.

1. Communication présentée au XXIX^e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (Samoens, 4 et 5 septembre 1982).

Ce travail s'intègre dans un ensemble d'études quantitatives (voir note 2) qui, utilisant le fait que l'organisation du système de contrôle des actes en Savoie nous ait permis de conserver l'intégralité des actes notariés régularisés de 1697 à 1860 dans cette province, visent, par l'analyse statistique à diverses dates de l'ensemble des actes, à prendre une connaissance beaucoup plus développée que celle permise dans les régions où une partie plus ou moins grande des actes ont disparu de l'évolution de la société et de l'économie, des niveaux (et des transferts) de richesse des divers groupes sociaux, des relations entre villes et régions, etc. Malgré son caractère limité, il permet (outre son but incitatif) d'établir une première liaison avec les résultats beaucoup plus développés sur Chambéry en 1698 et 1789 qui ont déjà été publiés.

2. Les résultats de ces travaux ont pour 1698 été publiés dans la Revue « XVII^e siècle », 1978, n° 4, sous le titre *Une méthode d'étude de la société du XVII^e siècle : l'analyse des répertoires d'actes*, article complété par *L'insertion des juristes, plus spécialement des notaires, dans l'activité socio économique à Chambéry en 1698 (premières données)*, Communication publiée dans les Actes du VII^e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (*Vie quotidienne en Savoie*), Conflans, 1976; pour 1789 ils ont fait l'objet d'une Communication à l'Académie de Savoie à Chambéry le 17 septembre 1980 sous le titre *Introduction à une étude de la société chambérienne en 1789 à travers son activité notariale* (publiée dans le « Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise », 1981, n° 4).

demi-siècle en demi-siècle, d'étudier de même les milieux des XVIII^e et XIX^e siècles. Le travail sur 1749 est déjà suffisamment avancé pour que ses premiers résultats puissent être communiqués et fournir des éléments de comparaison avec les deux années plus complètement analysées.

La Savoie avait été occupée par les troupes espagnoles depuis 1742; le traité d'Aix-la-Chapelle d'octobre 1748 mit fin à cette occupation et les dernières troupes espagnoles partirent en février 1749, qui est donc une année de paix. Nous avons relevé la nature de tous les actes passés par les notaires en 1749 et insinués sur les registres du Tabellion de Chambéry cette année là (en poursuivant la recherche jusqu'à fin juin 1753 pour ceux insinués avec retard). Nous avons comptabilisé ainsi 2 738 actes insinués à Chambéry, qui ont été dressés en 1749 par 95 notaires, dont 63 ayant leur résidence effective à Chambéry et 32 dans le surplus du ressort du Tabellion ⁽³⁾.

L'activité de ces 95 notaires est très diverse. Douze d'entre eux ont reçu au moins 75 actes (Bauquis : 153, Pillot : 137, Pacoret : 117, Domenget : 107, Girerd : 105, Salomon : 105, Blard : 99, Chabert : 93, Renaud : 91, Vulliod : 87, Girod : 77, Genin : 76), soit un total de 1 247 (moyenne : 103,92 actes pour l'année) représentant 45,64 % des seuls 2 732 actes attribuables à des notaires précis; 22 autres ont reçu au moins 25 actes (Carret : 65, Tiollier : 61, Buisson : 59, Rossiand : 58, Cornery : 49, Bellemin : 49, Boverat : 48, Barbarin : 46, Gay : 46, Roissard : 45, Drivet : 43, Berthier : 40, Pignière : 40, Martin : 39, Charmon : 38, Dacquin : 34, Prallet : 30, Beddat : 29, Vernier : 26, Cagnon : 26, Lombard : 25, Léger : 25), soit un total de 921 actes (moyenne : 41,86 actes annuels par notaire); 24 autres ont reçu au moins 12 actes par an, soit un par mois, ce qui est évidemment très peu (Delaconche : 24, Domenjoud : 24, Humbert : 24, Ducoudray : 23, François : 22, Magnin : 22, Ruffard : 22, Jouty : 21, Chardon : 20, Palluel : 20, Dalbert : 19, Berthollet : 18, Deperse : 18, Despine : 18, Longe : 17, Nouvelle : 17, Crépine : 15, Guynet : 15, Vibert : 15, Blanchet : 13, Dubettieu : 12, Gabet : 12, Gariod : 12), soit un total de 439 actes (moyenne annuelle : 18,29 actes). Ces 58 notaires, dont beaucoup n'ont pourtant qu'une faible activité (observation à légèrement nuancer toutefois, certains notaires en début ou fin d'exercice n'ayant pas eu une activité pendant toute l'année; c'est le cas par exemple de Magnin, auquel il sera fait référence plus loin, qui prend à cens sa charge de notaire à Chambéry le 5 juillet 1749 seulement) et ont de toute évidence une ou plusieurs autres sources de revenus, comme on l'a vu pour les années antérieurement étudiées, ont reçu ensemble 2 607 actes, soit 95,42 % des actes attribuables, 39 autres se partageant les 125 actes de surplus (4,58 %).

Parmi les notaires sus-nommés, seuls Girod, Gay, Dacquin, Cagnon, Delaconche, Domenjoud, Despine et Nouvelle n'ont pas leur résidence à Chambéry. Sur les 63 notaires chambériens stricto sensu, on a donc 11 notaires ayant reçu au moins 75 actes, représentant un total de 1 170 actes, soit une moyenne de 106,36 pour l'année) 19 autres ont reçu au moins 25 actes, représentant un total de 815, soit une moyenne annuelle de 42,89 actes par notaire; 20 autres ont dressé au moins 12 actes, représentant un total de 355, soit une moyenne annuelle de 17,75 actes par notaire. Les 13 autres notaires chambériens (Baud, Berthet, Bontron, Bougeat, Chesne, Courtois, Cuenot, Humbert fils, Pallice, Picollet,

3. On rappelle qu'il existait dans la Savoie propre (à peu près l'arrondissement actuel de Chambéry et une portion de celui d'Albertville) 11 bureaux d'insinuation du Tabellion (il s'agissait, outre Chambéry, de : Aix-les Bains, Beaufort-sur-Doron, Le Chalard-en-Bauges, Conflans, Les Échelles, Montmélian, La Rochette, Saint Genix-sur-Guiers, Saint-Pierre-d'Albigny, Yenne).

La détermination de la résidence des notaires a présenté des difficultés, du fait que ni les actes eux mêmes ni les répertoires du Tabellion ne la mentionnent, le nom n'étant lui même fourni que par le déchiffrement de la signature. Les actes commencent comme suit : « Pardevant moi, notaire royal collégié soussigné » (sans le nom), avant l'indication du lieu de passation révélateur sur la résidence du notaire seulement s'il s'agit de l'étude de celui-ci; il y a lieu en cas de non détermination par l'acte de se reporter à la « Nomenclature générale des notaires exerçant et ayant exercé dans les 13 cantons qui forment aujourd'hui l'arrondissement de Chambéry » dressée par la Chambre des notaires de l'arrondissement en 1881, à utiliser avec prudence en raison de ses erreurs et omissions, ainsi qu'aux listes des minutes notariales déposées aux Archives départementales. En outre certains notaires paraissent avoir eu deux résidences plus ou moins régulières, l'une à Chambéry, l'autre à l'extérieur de la ville, et les règles de compétence territoriale ne semblent pas avoir été observées avec une rigueur absolue.

Rey, Rivoire, Voutier) se partagent 66 actes (moyenne : 5,07 actes par notaire) ⁽⁴⁾. Le total des actes reçus par les notaires de Chambéry est donc de 2 406, soit 87,88 % des 2 738 actes insinués au Tabellion de cette ville en 1749 au moins (quelques actes n'ayant pu être attribués à des notaires de nom identifiable), les 35 notaires hors Chambéry pouvant être considérés comme les rédacteurs de la plupart des 332 actes de surplus, soit 12,12 % du total insinué.

Nous étudierons comment se répartit cette activité notariale, en classifiant la totalité des actes insinués en 1749 de la même manière que nous l'avons fait pour 1698 et 1789, c'est-à-dire (outre ceux que leur dénomination vague ne permet pas de classer) en 4 grandes catégories :

1° Les actes en rapport avec le crédit; dans cette catégorie nous portons les divers actes de location; il est en effet généralement admis que les prêts, permettant à l'emprunteur d'acquérir un bien contre des paiements différés, et les baux remettant directement le bien contre versements différés sans que le preneur ait à l'acquérir, sont des équivalents économiques. L'ensemble de ces actes de crédit est de 1 192 (soit 43,55 % du total des actes).

2° Les actes de nature économique autre que de crédit. Ils sont au nombre de 759 (soit 27,73 %).

3° Les actes familiaux, au nombre de 504 (soit 18,41 %).

4° Les actes d'Ancien droit; on en compte 97 (soit 3,52 %).

La première catégorie se compose de 500 quittances (dont 150 à caractères subrogatif), 305 obligations (dont 2 contiennent d'autres conventions), 152 ascensements (dont 2 indiqués comme à demi-fruits et 4 comportant d'autres conventions), 114 commandes (dont 3 avec d'autres conventions), 83 constitutions de rentes, 19 albergements, 5 cautionnements, 3 hypothèques, 3 rénovations de rente et cens annuels, 2 baux à ferme, 1 de chacun des actes suivants : ratification d'obligation, pension viagère, grangeage à 1/2 fruits, promesse d'albergement, département d'albergement, département avec cense.

La deuxième catégorie comprend 481 ventes et acquisitions (dont 74 accompagnées d'autres conventions), 97 transports et cessions (dont 11 accompagnés d'autres conventions), 43 apprentissages, 42 actes d'état (en rapport avec des mutations de propriété et de jouissance ou des travaux), 27 échanges (dont 2 avec obligations), 19 prix-faits et devis de travaux, 16 adjudications, 11 départements, 11 relachements de biens, 3 ventes mobilières diverses, 3 élections en ami, 2 ventes de prises, 2 procès-verbaux d'estimation pour ventes, une association, une promesse de vente.

La troisième catégorie est représentée par 193 actes testamentaires (162 testaments, 20 ouvertures et déclarations, 6 codicilles, 4 testaments réciproques entre époux, 1 procès-verbal de reconnaissance de testament militaire), 108 actes matrimoniaux (93 contrats de mariage, 11 contrats dotaux et constitutions de dot, 4 augmentations de dot), 97 actes de tutelle, curatelle et garde aux biens, 27 émancipations, 26 inventaires, 15 ventes d'hoirie, 13 partages (dont 3 avec d'autres conventions), 9 donations, 9 conventions familiales (dont 5 entre frères et sœurs et 4 entre parents et enfants), 2 procès-verbaux d'économat en hoirie, 2 prestations de serment par tuteur et tutrice, une fixation de légitime, une association entre père et fils, une consignation de meubles, titres et biens.

Les actes d'Ancien droit composent la 4^e catégorie. On les distinguera eux-mêmes en 4 rubriques : 60 actes en rapport avec l'ancienne organisation administrative et fiscale, qui sont 37 élections (27 de regrattiers et 10 d'exacteurs de tailles), 18 soumissions, 4 compte rendus d'exacteurs de taille et de capitation, 1 acte d'établissement de receveur des deniers de la Ville de Chambéry; 21 actes en rapport avec le régime seigneurial (7 commissions de rénovation de terriers, 6 affranchissements, dont un contenant une diminution de servis, 3 diminutions de servis, dont une obligation, 2 quittances

4. Il existe cependant un doute quant à l'attribution des actes entre Humbert Gaspard et Humbert fils. Si l'on attribue arbitrairement moitié des actes à chacun, le total de ceux reçus par les notaires de l'avant-dernière catégorie resterait le même, mais le nombre de notaires passerait à 21 et la moyenne tomberait de 17,75 à 16,90 actes; le total des actes passés par la dernière catégorie de notaires tomberait à 54, leur nombre à 12 et la moyenne à 4,5 actes.

d'affranchissement, 1 de chacun des actes suivants : acquisition de rente féodale, échange de fief, vente de fief et rentes); 11 actes en liaison avec l'organisation ecclésiastique (5 mises en possession de chapelles ou autres bénéfices, 4 entrées en religion, 1 titre clérical, une nomination de recteur de chapelle); 5 actes en rapport avec le système des offices (2 ventes, 1 ascensement et une continuation d'ascensement de places de notaires, ainsi qu'une déclaration in favorem) ⁽⁵⁾.

Les actes trop indéterminés pour être classifiés, au nombre de 186 (soit 6,79 %), sont ceux dénommés comme suit : 105 procurations, 54 transactions, 15 accords, conventions ou traités, 9 ratifications, une révocation de procuration, une déclaration, un consentement.

Les actes classifiables, au nombre de 2 552, représentent donc 93,21 % de l'ensemble. On voit que 46,72 % d'entre eux sont consacrés au crédit, 29,75 % aux domaines économiques autres que celui-ci, 19,76 % au droit de la famille et 3,77 % au droit d'Ancien régime. D'autre part on remarque que les seuls actes comportant mutation de biens en jouissance ou en propriété (ventes et acquisitions, transports et cessions, ascensements, commandes, albergements, baux et grangeages, adjudications, départements et relachements, ventes mobilières et de prises, ventes et ascensement de place de notaires) comptent 912 numéros au moins, soit plus du tiers des actes catégorisables, bien que les cessions de créances résultant notamment des quittances subrogatives n'y soient pas comprises.

Enfin on constate que les actes de crédit sus-énoncés ne rendent pas pleinement compte de l'activité fiduciaire notariale, de nombreux autres étant assortis de délais de paiement rarement mentionnés dans l'intitulé de l'acte; en prenant en compte ceux où l'activité de crédit transparaît dans le titre de l'acte ⁽⁶⁾, on aboutirait à la répartition suivante des 2 552 actes classables :

Crédit : 1 271 actes (49,80 %), autres activités économiques : 687 (26,92 %), Domaine familial : 501 (19,63 %), Ancien droit : 93 (3,64 %).

Même sans tenir compte de ces actes dont le titre révèle le caractère mixte, plus des 3/4 de l'activité notariale à Chambéry en 1749 est donc consacrée aux domaines économique et du crédit (76,47 % de actes classables), avec une forte prédominance du crédit, que les questions familiales y occupent

5. Pour préciser la complexité du donné et la richesse qu'apporterait une étude des seuls intitulés des actes plus développée que celle pouvant être faite ici, signalons seulement :

En ce qui concerne le crédit, que les 150 actes à caractère subrogatif se divisent en réalité en 16 catégories : 55 *quittances et obligations* ainsi que 12 *obligations et quittances*, 25 *quittances et rentes constituées* ainsi que 12 *rentes constituées et quittances*, 28 *quittances et cessions*, 4 *cessions et obligations*, 2 *quittance cessions et rentes constituées*, 2 *cessions et rentes constituées*, 2 *quittances, obligations et rentes constituées*, 2 *quittances, obligations et acquisitions*, une *quittance avec pension viagère*, une *cession et transport avec obligation et quittance*, une *quittance cession et obligation*, une *cession, quittance, obligation et acquisition*, une *transaction, quittance et acquisition* et une *subrogation*.

En ce qui concerne les autres actes économiques, que les 42 actes d'état se décomposent comme suit : 28 actes d'état, 4 d'état de maison, 3 de bâtiment, 5 avec devis estimatif, 1 avec inventaire de bétail et 1 se rapportant à un cours de dessin, que 3 des 19 prix-faits et devis mentionnent qu'il s'agit de charpenterie, 3 autres de réparations à des clochers, 1 est un état de dégâts avec prix fait à l'Hôpital Saint François, que les 2 procès verbaux d'estimation se rapportent l'un à une jument, l'autre à 30 rames de papier, et que les 3 ventes mobilières se rapportent à cette jument, ces rames de papier et à des cuirs et peaux.

En ce qui concerne la famille, que les 26 actes inventoriaux se décomposent comme suit : 16 inventaires, 3 mentionnés comme pupillaires, 1 de titres, 5 continuations ou clôtures d'inventaires, 1 revêtissement (déclaration d'inventaire) et que les 97 actes tutélaires se divisent en 59 actes de tutelle, 25 de curatelle, 6 de garde aux biens, 4 de tutelle et curatelle, 1 de curatelle et garde aux biens, une élection et une nomination de tuteur.

En ce qui concerne l'Ancien droit, que les 18 soumissions se décomposent comme suit : 4 pour exaction de la taille, 4 pour débit de sels, 4 de regrattiers, 4 en faveur des fermiers du tabac, 1 pour la distribution du tabac, 1 sans précision; que les mises en possession indiquent qu'il s'agit dans 2 cas d'une place de clerc d'honneur en la Sainte Chapelle de Savoie; que 2 des actes d'entrée en religion mentionnent l'Ordre (une chez les Visitandines, l'autre chez les Bernardines).

6. 42 acquisitions avec quittances, 15 avec obligations, 6 avec obligations et quittances, 2 avec rentes constituées, 2 avec faculté de rachat en 2 et 3 ans, 3 cessions avec quittances, 2 ascensements de places de notaires, 1 partage avec obligation et 1 autre avec rente constituée, une diminution de servis avec obligation, une entrée en religion avec obligation et une donation avec obligation, soit 79 actes.

assez peu les notaires et beaucoup moins encore le droit seigneurial et ecclésiastique (7). Ceci confirme les conclusions que nous avons dégagées de nos études antérieures auxquelles nous renvoyons à cet égard (8).

PREMIÈRES COMPARAISONS AVEC 1698 ET 1789

En raison de l'existence à Chambéry pendant toute cette période de notaires très peu actifs professionnellement dont les moyens de vie ont d'autres sources, il n'est guère possible de faire une comparaison des nombres globaux de notaires sur les seules 3 années d'observation; on peut seulement constater qu'ils étaient très nombreux pour une ville dont la population à la fin du XVII^e siècle n'atteignait vraisemblablement pas 10 000 habitants, qui n'avait pas de grande envergure économique et dont l'importance venait essentiellement de ses fonctions administratives et judiciaires (9).

En ce qui concerne l'activité globale on remarque que la masse notariale a diminué depuis 1698 : 2 406 actes passés par les notaires chambériens en 1749 (2 738 insinués à Chambéry) contre 3 475, soit du même ordre de grandeur que celle de 1789 où furent dressés 2 566 actes. Trois points d'observation sont trop peu pour dire si la diminution par rapport à 1698 traduit les conséquences de la dure occupation espagnole qui s'achève au début de 1749 ou si elle s'insère dans un processus plus continu de réduction du recours au notaire (par le développement du crédit au moyen de documents commerciaux et d'un système bancaire, par le recours plus fréquent aux actes sous seings privés et aux échanges de lettres notamment); des comptages plus rapprochés, tous les dix ans par exemple, du type de celui que nous avons fait ici, seraient nécessaires pour permettre de répondre à cette question, de même qu'une étude de l'évolution de chaque type d'acte plus élaborée que celle que nous esquissons plus loin. Mais cette diminution semble surtout se traduire chez les notaires les moins actifs et les plus occasionnels; le nombre des notaires ayant reçu au moins 75 actes dans l'année évolue autour de 10 (10 en 1698, avec une

7. On rappellera (voir notre travail sur 1789) que, pour avoir une vue complète de l'activité testamentaire, il faut tenir compte du fait que les testaments pouvaient aussi être déposés et ouverts au Sénat de Savoie. Cette observation ne change pas le sens de ce qui précède, car il n'y eut en 1749 que 7 dépôts et 5 ouvertures de testaments au Sénat. L'addition de ces 12 actes à la masse notariale classifiable, ainsi portée à 2 564 actes, produirait les pourcentages suivants : 46,49 % d'actes de crédit, 29,60 % d'autres actes économiques (ensemble : 76,09 %), 20,12 % d'actes familiaux, 3,78 % d'actes d'Ancien droit.

8. Il aurait été plus rigoureux, notamment pour la comparaison avec les autres années déjà examinées, d'éliminer les actes insinués à Chambéry mais provenant de notaires hors ville; étant donné le faible pourcentage de ces actes, le fait que la proximité de la ville colorait l'activité de certains d'entre eux d'une manière assez semblable à celle des notaires urbains et les difficultés de localisation déjà exposées, nous avons cru pouvoir renoncer à rechercher tous ces actes pour les éliminer. Toutefois, pour aller au devant de critiques éventuelles, nous avons examiné tous les actes identifiables passés par les 8 notaires non officiellement chambériens les plus actifs déjà nommés, soit 251 actes (sur les 332 attribuables à des notaires non chambériens, donc plus des 3/4) : Les actes de crédit représentent 46,22 % de ceux-ci, les autres actes économiques 29,08 %, les actes familiaux 14,74 %, ceux d'Ancien régime 3,19 %, les indéterminables 6,77 %; si l'on tient compte seulement des actes classables, ceux consacrés au crédit représentent 49,57 %, les autres actes économiques 31,20 %, le droit de la famille 15,81 %, le droit d'Ancien régime 3,41 %. On vérifie ainsi que la prise en compte de l'ensemble des actes insinués à Chambéry sans que la masse chambérienne ait été distinguée de l'apport des environs dans notre travail n'occasionne aucun biais important à celui-ci.

9. De ce fait la valeur des charges est souvent peu élevée. C'est ainsi que, par acte de Drivet en date du 5 juillet 1749, Benoit Magnin prend à bail pour 9 ans à compter dudit jour une charge de notaire collégié à Chambéry moyennant une cense annuelle de 30 livres (la livre de Savoie valait un peu moins que celle de France) payable à la fin de chaque année; par acte de Boverat du 12 septembre 1749 Varnier renouvelle pour 9 ans à compter rétroactivement du 27 mai 1746 l'ascensement en cours de la Charge de notaire à Saint Pierre d'Albigny moyennant un cens annuel de 36 livres payable par avance de 6 mois en 6 mois; par acte de Baud du 8 août 1749 Mollot acquiert de Vernier (par ailleurs procureur au Sénat) la Charge de notaire à Chambéry acquise le 23 juillet 1745 par celui-ci, moyennant le prix de 650 livres de Savoie et d'un louis d'or d'épingles (il a été payé comptant 50 livres et les épingles; pour les 600 livres de surplus Mollot s'est substitué à Vernier dans le paiement de la rente convenue en 1745 entre celui-ci et l'héritier de Chossallet qui lui avait alors vendu l'étude); par acte de Salomon du 19 septembre 1749 Gomet vend un « Office et patentes de notaire collégié héréditaire fixé dans la paroisse de Freterive » à Decole moyennant 561 livres 8 sols versées, par l'acquéreur à hauteur de 35 livres, le surplus étant payé par subrogation par un prêteur habitant Rotherens. Les cens et prix des 2 places à Chambéry étaient dans ces exemples du même ordre de grandeur que ceux des charges de notaires extérieures.

moyenne de 132 actes; 11 en 1749, avec une moyenne de 106 actes; 9 en 1789, avec une moyenne de 127 actes); le pourcentage des notaires les plus actifs a donc tendance à s'accroître dans la masse globale : les dix Offices les plus importants ont reçu 1 324 actes sur 3 475 en 1698, soit 38,10 %, 1 094 sur 2 732 attribués en 1749, soit 40,04 %, 1 216 sur 2 566 en 1789, soit 47,39 %. Quinze homonymies de notaires de 1749 avec 1698 comme avec 1789, dont plusieurs communes aux trois années (dont Pacoret, 3^e en importance en 1749) révèlent, même en laissant place à d'éventuelles coïncidences, un noyau permanent de vraies familles notariales chambériennes.

Pendant ce siècle les notaires chambériens consacrent la plus grande part de leur activité au domaine de l'économie et du crédit, avec nette prédominance de ce dernier aspect : 90,53 % des actes classables (dont 70,06 % pour les seuls actes de crédit) en 1698; 76,47 % (dont 46,72 % pour les seuls actes de crédit) en 1749; 76,71 % (dont 44,29 % pour les seuls actes de crédit) en 1789; pour cette dernière année cependant, les affranchissements, actes de type d'Ancien régime, puisque mettant fin à un aspect du régime seigneurial, mais se traduisant presque toujours par une opération de crédit, causent un biais; si on le supprime en reportant les quittances d'affranchissement et opérations du même type dans les actes d'Ancien droit, le pourcentage des actes économiques et de crédit baisse un peu (72,57 % des actes classables, dont 42,28 % pour les seuls actes de crédit).

L'examen de l'évolution de quelques-uns des actes les plus fréquents, qui figure au tableau 1 joint, apporte des éléments d'information complémentaires, mais plus de questions que de réponses auxquelles comme pour les masses globales seule une multiplication du nombre des années étudiées permettra de répondre : la diminution régulière des actes portant reconnaissance de dette est par exemple importante; à quelle des hypothèses évoquées plus haut, ou à quelle autre, peut-on rattacher cette contraction, une amélioration des trésoreries par exemple, à mettre en rapport avec l'augmentation relative du nombre des quittances? Les commandes diminuent régulièrement; cela correspond-il à une réduction du cheptel, à une diminution de l'habitude de le mettre en subsistance chez autrui, à l'abandon progressif de l'acte notarié pour ce type d'opération, qui expliquerait peut-être la diminution du nombre des actes d'apprentissage? Mais qu'en sera-t-il alors de l'explication de la diminution plus rapide encore des actes d'ascensement, alors que l'activité s'accroît dans le domaine des ventes? Le maintien des actes matrimoniaux et testamentaires, peu sensibles à l'évolution économique et soustraits par le monopole ou quasi-monopole notarial à celle des habitudes de fréquentation du notaire par la population, qui augmente leur pourcentage dans le total des actes, montre la nécessité de poursuivre l'étude longitudinale des modifications de l'activité notariale dans la double perspective de l'évolution de l'intensité et des modes de l'économie traduite dans les actes notariés d'une part, de l'attitude de la population devant le recours au notaire d'autre part, afin de bien attribuer à chaque phénomène la seule part qui lui revient dans les changements. Histoire économique et histoire des mentalités seront donc à mettre en perspective l'une de l'autre dans nos recherches à venir en ce domaine.

ACTIVITÉ NOTARIALE SAISONNIÈRE

Nous avons relevé pour les 3 années étudiées la répartition mensuelle de l'activité notariale. Elle figure au tableau 2. On y remarque une constance des variations saisonnières. A part un décalage en 1749 pour les 2 premiers mois, dû vraisemblablement à la période terminale de l'occupation espagnole, les mois les plus actifs se situent dans le premier semestre ⁽¹⁰⁾, notamment au début de l'année (en 1698 : janvier et février d'une part, mai et juin d'autre part; en 1749 : mars et avril; en 1789 : février et mars); les moins actifs, avec une diminution extrêmement marquée, se placent en automne (septembre à novembre pour toutes les années étudiées). Trois années sont certes trop peu pour analyser les menues variations, mais une évidence s'impose, celle de la faiblesse de l'activité automnale (de nombreux notai-

